

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de la relance

Décision n° 2021-29 du 29 mars 2021 portant délégation de signature

NOR : ECOQ2110584S

Le Président-Directeur Général de La Monnaie de Paris,

Vu le code monétaire et financier, et notamment ses articles L 121-1 à L 121-6 ;
Vu la loi n° 2006-1666 du 21 décembre 2006 de finances pour 2007, notamment son article 36;
Vu le décret n° 2007-259 du 27 février 2007 portant statut de l'établissement public La Monnaie de Paris et modifiant le code monétaire et financier (partie réglementaire) ;
Vu le décret du 27 novembre 2018 portant nomination de M. *Marc Schwartz* aux fonctions de président-directeur général de La Monnaie de Paris ;
Vu la décision du conseil d'administration du 21 novembre 2018 portant sur les délégations consenties par le président directeur général ;
Vu la décision du conseil d'administration du 24 mars 2021 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président-directeur général ;

Décide :

Article 1^{er}

Délégation permanente est donnée à Mme. *Elsa Weber-Jousset*, Responsable du Département Juridique, à l'effet dans la limite de ses attributions et au nom du président-directeur général de signer toutes lettres de rejet des candidats non retenus à une consultation de marché public consécutif aux décisions passées par une personne habilitée de l'établissement public.

Article 2

Délégation permanente est donnée à Mme. *Elsa Weber-Jousset*, Responsable du Département Juridique, à l'effet de valider, dans la limite de ses attributions, les notes de frais de représentation des agents placés sous sa responsabilité, à l'exception de ses propres notes de frais de représentation qui seront validées par le Secrétaire Général.

Article 3

La présente délégation est consentie jusqu'à la date à laquelle la décision du conseil d'administration arrêtant les comptes de l'exercice 2021 de l'établissement sera exécutoire. Elle peut être retirée à tout moment par le président-directeur général.

Article 4

Le Président – Directeur Général est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel de l'administration centrale des ministères économiques et financiers*.

Fait le 29 mars 2021

Elsa Weber-Jousset
Signature sous la mention manuscrite
« lu et approuvé, accepte les présents
pouvoirs »

Responsable du Département Juridique

Olivier Decez

Directeur Général Adjoint
Secrétaire général
Directeur des Ressources Humaines

Marc Schwartz

Président-Directeur Général

Arnaud Laeron

Directeur des Finances et de la Performance